



# Loi sur les chiens dangereux

Texte : Claire Bentolila / Patrick Le Doeuff – Illustrations : Attitude DR

Témoignage



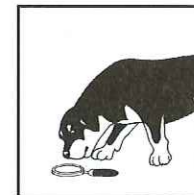
**L**es événements tragiques qui ont entraîné la révision de la loi sur les chiens dangereux sont principalement associés à des chiens qui ne sont pas de catégorie 1 et 2, mais également les autres, les plus communs qu'il soit. De plus, les faits sont le plus souvent commis dans les familles, lieu de vie normal de nos chiens.

Ces drames, condamnables, sont malheureusement fréquents, et difficilement contrôlables par une loi. En effet, on ne met pas une muselière, ni on ne tient pas en laisse un chien chez soi. La loi telle qu'elle est écrite (cet article est écrit alors qu'elle n'est pas encore finalisée ni promulguée), tente de réduire les agressions fatales par une réglementation nécessaire, mais insuffisante. L'évaluation comportementale, l'attestation d'aptitude, posent chacune une pierre, mais sont insuffisantes. Elles ne permettront pas de résoudre le problème, car elles se positionnent après la morsure, justement, ce qu'elles chercheraient à éviter. Souvent la morsure est prévisible. Le chien menace depuis un certain temps, grogne lorsqu'on lui demande d'obéir, pince parfois, avant de mordre franchement. Pire, une éducation canine appliquée à tout-va sans se soucier de la relation entre la famille et le chien, peut entraîner des instabilités du comportement irrémédiables, allant jusqu'au passage à l'acte, souvent sans prévenir, et avec une violence difficilement compréhensible. Une seule idée : Attention à l'éducation canine conseillée pour résoudre des problèmes de comportement. Cette approche consolide des liens déjà existants mais ne les crée pas ! Elle renforcerait, par le paradoxe instauré chez le chien

dominant à la maison, l'incohérence du maître qui une fois la semaine deviendrait lors des exercices le soudain « patron » de l'animal ???? Ceci risque fort de renforcer les comportements agressifs de ce dernier cherchant en retour le rétablissement de rapports maîtrisés selon sa perception établie du système. L'animal vit au quotidien des relations humaines qui lui imposent de vivre des contradictions sociales qu'il ne peut gérer. La limite du supportable atteinte, celui-ci adopte des comportements pas toujours cohérents pour l'homme mais toujours nécessaires pour lui. Ces relations humaines, mais canines ineptes, sont à l'origine de ces drames, par méconnaissance, humanisation du chien, voire maltraitance.

## Quelle solution ?

L'OECC (Organisme Européen des Conseillers Comportementalistes) se place sur le plan de la prévention, seule orientation et solution que l'on peut apporter à une situation qu'une loi ne peut contenir. L'objectif des comportementalistes de l'OECC est de faire en sorte que les morsures n'arrivent pas. Pour cela, nous proposons qu'avant tout commencement de séances d'éducation canine, les propriétaires de chiens



# Mieux vaut prévenir que guérir...

Témoignage



différente. Il convient donc de sortir familles et animaux d'un moule où tout doit se conformer à un système rigide basé sur une responsabilisation des animaux, de leurs propres comportements et en conséquence sur un conditionnement où est exclue l'essence même des rapports qui unissent l'homme et l'animal : leurs relations, leurs influences. Soulignons pour conclure que les problèmes sociaux, affectifs, ne trouveront jamais leurs solutions encadrés par une législation qui, au fond, les ignore.

voient un comportementaliste, spécialiste de la relation de l'homme à l'animal, afin de s'assurer que l'éducation canine sera bien bénéfique. En effet, la cohérence du positionnement des maîtres et du chien dans la famille est un préalable primordial pour éviter les problèmes cités.

Le permis d'aptitude, l'éducation canine, la formation des maîtres seule ne sont pas une ou des solutions. Seul l'entretien individuel avec le comportementaliste peut permettre de construire une relation adaptée aux circonstances et d'apporter l'amélioration attendue. Nous sommes tous différents, et vivons tous de manière

## POUR EN SAVOIR PLUS...

**Claire BENTOLILA**  
Etho Psycho Comportementaliste  
membre de l'OECC  
email : [claire.bentolila@free.fr](mailto:claire.bentolila@free.fr)

**Patrick LE DOEUFF**  
Etho Psycho Comportementaliste  
président de l'OECC  
email : [info@oecc.fr](mailto:info@oecc.fr)  
Internet : [www.oecc.fr](http://www.oecc.fr)

